

Formation Continue

Validation des Acquis et Apprentissage

Diplôme délivré

Niveau qualification : Niveau 5

Code RNCP : 13866

Responsables pédagogiques

Directeur artistique & pédagogique :

M James Carlès

Responsable pédagogique :

Mme Karine Gout

Conseillère pédagogique :

Mme Brigitte Hyon

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés :

Mme Brigitte Hyon

M ChristianSalut

Mme AuroreDelahaye

Mme Michèle Dhallu

Mme MyriamNaisy

Mme Tiphaine Jahier

Mme Lydia Garcia

M Hervé Rumeau

Mme Nicole Vivier

Mme Salima Nuide

Intervenants professionnels :

Mme Anne Debreilly

M Jean-Marc Padovani

Mme Nathalie Deguigne

M Lorenzo Inutine

M Olivier Lefrançois

M David Dutech

Enseignant chercheur, directeur des

études : *M James Carlès*

Equipe administrative

Président Directeur Général

M James Carlès

Responsable de formation

Mme GOUT Karine

Chargée de scolarité

Mme BERDIER Shaina



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

OBJECTIFS

Le professeur de danse titulaire du diplôme d'État est chargé de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz). À ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves.

Suivant les cas, il assure des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, notamment dans le cadre des cursus conduisant au certificat d'études chorégraphiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé relevant des collectivités territoriales.

Il accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Il participe à la réalisation des actions portées par la structure qui l'emploie et à son inscription dans la vie culturelle locale.

Il peut être amené à intervenir dans des cursus de préparation pré-préprofessionnelle ou de formation professionnelle.

Il peut, parallèlement à son activité d'enseignant, exercer des activités dans d'autres contextes professionnels, notamment en tant qu'artiste-interprète, ou intervenir dans le domaine de l'action culturelle.

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume de **2 020 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur 24 mois d'septembre N à septembre N+2. Afin de consilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundi et mardi toute la journée, mercredi et vendredi matin dans les locaux de Centre Chorégraphique James Carles ou dans les établissements scolaires partenaires.

PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité : 45 apprenants maximum en formation de DE 1ère année et 32 apprenants maximum en 2ème année.

Conditions préalable à la candidature

Droit d'entrée en 1ère année :

Candidature ayant obtenu l'Examen d'aptitude technique et validée par la DRAC dans l'une des options enseignées au Centre Chorégraphique James Carles (Jazz et/ou danse contemporaine). Le candidat doit obtenir le Livret de formation auprès de la DRAC et le présenter au centre de formation.

Droit d'entrée en 2ème année :

Candidature ayant validé les trois UE théoriques (UE Anatomie-Physiologie, UE Histoire de la danse et UE Musique) ou obtenu l'équivalence auprès de la DRAC.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis.

L'admission est validée par le Président du Centre Chorégraphique James Carles sur proposition de la commission d'admission, coordonnée par le Responsable pédagogique.

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont fondées sur les techniques de la neuro pédagogie, qui alternent la pédagogie active et la pédagogie inversée. Les outils numériques aident à mettre en avant la formation digitale nouvelle génération avec l'outil Bizness, financé par la région Occitanie. Il permet de développer les programmes dans des rythme asynchrone. Cet outil permet également le Blended learning, c'est à dire une alternance entre l'enseignement en présentiel et le distanciel, qui permet de mieux prendre en compte le rythme d'apprentissage des apprenants. Ces derniers, selon leur degré ou vitesse d'assimilation prendront le temps qui leur faut via l'application, pour assimiler les contenus. La formation est rythmée et structurée sur quatre cycles de 6 à 8 semaines de cours, d'ateliers de recherche-crédation, d'une semaine de pratiques scéniques (restitutions-spectacles), d'une semaine de stages internationaux et master class, puis 10 à 15 jours de repos. Cette organisation tient compte des recommandations de la chronobiologie et s'avère très efficace pour la bonne progression des apprenants.

PROGRAMME DE FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Diplôme d'Etat de Professeur de danse, 1ère année		Diplôme d'Etat de Professeur de danse, 2ème année	
Volume d'heures : 980		Volume d'heures : 1040	
MODULES OBLIGATOIRES	220	MODULES OBLIGATOIRES	230
Cours théoriques		Cours théoriques	
UE Histoire de la danse	60	Pédagogie enfant, pédagogie générale, fondamentale, progressive	120
UE Musique	100	AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement dansé)	90
UE Anatomie-Physiologie	60	Suivi d'un mémoire de recherche	20
MODULES COMPLEMENTAIRES	760	MODULES COMPLEMENTAIRES	810
Cours techniques		Cours techniques	
RESET- Dance & choreography	99	RESET- Dance & choreography	99
RESET- Soma & Fit ©	66	RESET- Soma & Fit ©	66
Technique danse contemporaine, moderne et jazz	66	Technique danse contemporaine, moderne et jazz	66
Technique danse classique	60	Technique danse classique	60
Ateliers chorégraphiques		Ateliers chorégraphiques	
Atelier ICE (Improvisation Composition Ecriture)	60	Atelier ICE (Improvisation Composition Ecriture)	60
Pratique et théorie musicale pour la danse : voix et gestes	35	Pratique et théorie musicale pour la danse : voix et gestes	35
Répertoire et créations		Répertoire et créations	
Compagnies chorégraphiques professionnelles	80	Compagnies chorégraphiques professionnelles	80
Mise en situation scénique		Mise en situation scénique	
Présentations publique des œuvres chorégraphiques en studio & au théâtre	90	Présentations publique des œuvres chorégraphiques en studio & au théâtre	90
Pédagogie élève/sujet		Pédagogie élève/sujet	
Retours/échanges artistiques et pédagogiques		Retours/échanges artistiques et pédagogiques	
		Soutenance du mémoire de recherche	2
Stages et masterclass		Stages et masterclass	
Stage internationaux : stage d'automne		Stage internationaux : stage d'automne	
stage d'hiver, stage d'avril	67	stage d'hiver, stage d'avril	67
Masterclass Jazz et Contemporain	10	Masterclass Jazz et Contemporain	10
Danses sociales et urbaines		Danses sociales et urbaines	
Immersion avec intervenant invité	20	Immersion avec intervenant invité	20
Environnement culturel juridique des métiers de la danse		Environnement culturel juridique des métiers de la danse	
Rencontre avec les métiers administratifs	27	Rencontre avec les métiers administratifs	20
Environnement du spectacle vivant		Tutorat	
Décourte du métier du régisseur lumière	10	Immersion dans les conditions réelles de transmission avec un enseignant diplômé	55
Décourte du métier du régisseur son	10		
Environnement des établissements d'enseignement artistique		Environnement du spectacle vivant	
	40	Découverte du métier du régisseur lumière	10
		Décourte du métier du régisseur son	10
Soft skills	20	Environnement des établissements d'enseignement artistique	40
		Soft skills	20

PROGRAMME DE FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Le diplôme d'Etat de professeur de danse permet à son titulaire d'enseigner dans des écoles de danse privées ou au sein des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ; dans d'autres structures proposant des enseignements en danse, notamment dans les associations, les établissements socio-culturels et les clubs sportifs.
- Il peut également être amené à enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de la culture ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Type d'emploi accessibles :

Dans le secteur privé, le professeur de danse diplômé d'État exerce :

- en tant que salarié de la structure où il enseigne selon la qualification d'emploi définie par la convention collective applicable,
- sous statut libéral ou d'auto-entrepreneur.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le professeur de danse diplômé d'État :

- peut accéder au cadre d'emplois de catégorie B des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale) ; à ce titre, le diplôme d'État de professeur de danse est le diplôme requis pour se présenter au concours externe d'accès au grade ;
- dans le cadre d'une évolution de carrière dans la filière artistique de la fonction publique territoriale, il peut accéder par la voie du concours interne au cadre d'emplois de catégorie A des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PTEA) ;
- à défaut, il exerce en tant que contractuel ou vacataire de la collectivité ou de l'établissement public employeur.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

COMPETENCES VISEES

1. Disposer des savoirs associés nécessaires à la transmission de son genre chorégraphique :

- Mettre en jeu des éléments fondamentaux et spécifiques de la danse, connaître la culture chorégraphique active, patrimoniale et actuelle.
- Mettre en jeu les connaissances anatomiques et physiologiques du mouvement.
- Mettre en jeu des connaissances musicales et des savoirs en matière de rythme corporel : avoir une approche sensible et chorégraphique des répertoires musicaux et chorégraphiques à travers des époques et des styles, développer la relation entre le geste et la musique, diversifier ses références et sources musicales.

2. Elaborer un projet pédagogique :

- Analyser les comportements et les besoins en fonction des personnes et de leur niveau.
- Utiliser et adapter les outils et processus pédagogique en fonction des âges et des capacités des élèves.
- Définir des objectifs d'acquisition et des rythmes de progression adaptés aux spécificités de son genre chorégraphique.
- Anticiper la dimension des risques corporels.

3. Mettre en oeuvre son projet pédagogique :

- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif : développer une dynamique de groupe qui intègre et reconnaît chaque individu au sein du collectif, permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages.
- Structurer les séances d'apprentissage, formuler les observations et corrections pour permettre à l'élève la prise de conscience nécessaire à sa progression.
- Nourir les apprentissages des élèves en inscrivant dans leur programme des spectacles, des sorties, des répétitions publiques, des rencontres, des stages, etc.

4. Développer les compétences transversales : Les soft skills

- Développer les connaissances de savoirs comportementaux spécifiques en situation d'acteur social.
- Trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à leur environnement.

5. Être en capacité de développer les comportements sensibles en :

- Protection de l'environnement - Hygiène - Empathie - Intelligence émotionnelle - Contrôle émotionnel et comportemental - Responsabilisation - Gestion du stress - Ecoute active

6. Technique de recherche d'emploi :

- Être capable de cibler ses besoins - Savoir cibler ses attentes - Être en mesure d'analyser les annonces - Acquérir des méthodes pour s'informer correctement sur l'entreprise avant de postuler - Savoir soigner son CV et sa lettre de motivation.

TARIFS

Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation - Prise en charge par l'entreprise et son OPCO

CONTACTS

Pédagogie : karine.gout@jamescarles.com

Scolarité : shaina.berdier@jamescarles.com

Renseignements & Inscriptions :

scolarite@jamescarles.com

Téléphone :

0033 (0)5 62 30 69 10

Adresse : 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, France - Site Internet : <https://jamescarles.com/>

Formation Continue

Validation des Acquis et Apprentissage

Diplôme délivré

Niveau qualification : Niveau 5

Code RNCP : 13866

Responsables pédagogiques

Directeur artistique & pédagogique :

M James Carlès

Responsable pédagogique :

Mme Karine Gout

Conseillère pédagogique :

Mme Brigitte Hyon

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés :

Mme Brigitte Hyon

M Christian Salut

Mme Aurore Delahaye

Mme Michèle Dhallu

Mme Myriam Naisy

Mme Tiphaine Jahier

Mme Lydia Garcia

M Hervé Rumeau

Mme Nicole Vivier

Mme Salima Nuide

Intervenants professionnels :

Mme Anne Debreilly

M Jean-Marc Padovani

Mme Nathalie Deguignè

M Lorenzo Inutine

M Olivier Lefrançois

M David Dutech

Enseignant chercheur, directeur des études :

M James Carlès

Equipe administrative

Président Directeur Général

M James Carlès

Responsable de formation

Mme GOUT Karine

Chargée de scolarité

Mme BERDIER Shaina

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualifiée a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE, année 1

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

OBJECTIFS

Le professeur de danse titulaire du diplôme d'État est chargé de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz). À ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves.

Suivant les cas, il assure des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, notamment dans le cadre des cursus conduisant au certificat d'études chorégraphiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé relevant des collectivités territoriales.

Il accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Il participe à la réalisation des actions portées par la structure qui l'emploie et à son inscription dans la vie culturelle locale.

Il peut être amené à intervenir dans des cursus de préparation pré-préprofessionnelle ou de formation professionnelle.

Il peut, parallèlement à son activité d'enseignant, exercer des activités dans d'autres contextes professionnels, notamment en tant qu'artiste-interprète, ou intervenir dans le domaine de l'action culturelle.

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume de **980 heures** réparti sur 12 mois d'septembre N à septembre N+1. Afin de conseiller au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundi et mardi toute la journée, mercredi et vendredi matin dans les locaux de Centre Chorégraphique James Carles ou dans les établissements scolaires partenaires.

PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité (45 apprenants maximum)

Conditions préalable à la candidature

Droit d'entrée en 1ère année :

Candidature ayant obtenu l'Examen d'aptitude technique et validée par la DRAC dans l'une des options enseignées au Centre Chorégraphique James Carles (Jazz et/ou danse contemporaine). La candidature doit obtenir le Livret de formation auprès de la DRAC et le présenter au centre de formation.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est validée par le Président du Centre Chorégraphique James Carles sur proposition de la commission d'admission, coordonnée par le Responsable pédagogique.

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont fondées sur les techniques de la neuro pédagogie, qui alternent la pédagogie active et la pédagogie inversée. Les outils numériques aident à mettre en avant la formation digitale nouvelle génération avec l'outil Business, financé par la région Occitanie. Il permet de développer les programmes dans des rythme asynchrone. Cet outil permet également le Blended learning, c'est à dire une alternance entre l'enseignement en présentiel et le distanciel, qui permet de mieux prendre en compte le rythme d'apprentissage des apprenants. Ces derniers, selon leur degré ou vitesse d'assimilation prendront le temps qui leur faut via l'application, pour assimiler les contenus. La formation est rythmée et structurée sur quatre cycles de 6 à 8 semaines de cours, d'ateliers de recherche-crédation, d'une semaine de pratiques scéniques (restitutions-spectacles), d'une semaine de stages internationaux et master class, puis 10 à 15 jours de repos. Cette organisation tient compte des recommandations de la chronobiologie et s'avère très efficace pour la bonne progression des apprenants.

PROGRAMME DE FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Diplôme d'Etat de Professeur de danse, 1ère année

Volume de la formation : 980 heures

MODULES OBLIGATOIRES		220
Cours théoriques		
UE Histoire de la danse	60	
UE Musique	100	
UE Anatomie-Physiologie	60	
MODULES COMPLEMENTAIRES		760
Cours techniques		
RESET- Dance & choreography	99	Stages et masterclass
RESET- Soma & Fit ©	66	Stage internationaux : stage d'automne, stage d'hiver, stage d'avril
Technique danse contemporaine, moderne et jazz	66	Masterclass Jazz et Contemporain
Technique danse classique	60	
Dances sociales et urbaines		
		Immersion avec intervenant invité
		20
Ateliers chorégraphiques		
Atelier ICE (Improvisation Composition Ecriture)	60	
Pratique et théorie musicale pour la danse : voix et gestes	35	Environnement culturel juridique des métiers de la danse
		Rencontre avec les métiers administratifs
		27
Répertoire et créations		
Compagnies chorégraphiques professionnelles	80	
Environnement du spectacle vivant		
		Décourte du métier du régisseur lumière
		Décourte du métier du régisseur son
		10
		10
Environnement des établissements d'enseignement artistique		
		40
Soft skills		
		20

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Le diplôme d'Etat de professeur de danse permet à son titulaire d'enseigner dans des écoles de danse privées ou au sein des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ; dans d'autres structures proposant des enseignements en danse, notamment dans les associations, les établissements socio-culturels et les clubs sportifs.
- Il peut également être amené à enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de la culture ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Type d'emploi accessibles :

Dans le secteur privé, le professeur de danse diplômé d'Etat exerce :

- en tant que salarié de la structure où il enseigne selon la qualification d'emploi définie par la convention collective applicable,
- sous statut libéral ou d'auto-entrepreneur.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le professeur de danse diplômé d'Etat :

- peut accéder au cadre d'emplois de catégorie B des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale) ; à ce titre, le diplôme d'Etat de professeur de danse est le diplôme requis pour se présenter au concours externe d'accès au grade ;
- dans le cadre d'une évolution de carrière dans la filière artistique de la fonction publique territoriale, il peut accéder par la voie du concours interne au cadre d'emplois de catégorie A des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PTEA) ;
- à défaut, il exerce en tant que contractuel ou vacataire de la collectivité ou de l'établissement public employeur.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

COMPETENCES VISEES

1. Disposer des savoirs associés nécessaires à la transmission de son genre chorégraphique :

- Mettre en jeu des éléments fondamentaux et spécifiques de la danse, connaître la culture chorégraphique active, patrimoniale et actuelle.
- Mettre en jeu les connaissances anatomiques et physiologiques du mouvement.
- Mettre en jeu des connaissances musicales et des savoirs en matière de rythme corporel : avoir une approche sensible et chorégraphique des répertoires musicaux et chorégraphiques à travers des époques et des styles, développer la relation entre le geste et la musique, diversifier ses références et sources musicales.

2. Elaborer un projet pédagogique :

- Analyser les comportements et les besoins en fonction des personnes et de leur niveau.
- Utiliser et adapter les outils et processus pédagogiques en fonction des âges et des capacités des élèves.
- Définir des objectifs d'acquisition et des rythmes de progression adaptés aux spécificités de son genre chorégraphique.
- Anticiper la dimension des risques corporels.

3. Mettre en oeuvre son projet pédagogique :

- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif : développer une dynamique de groupe qui intègre et reconnaît chaque individu au sein du collectif, permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages.
- Structurer les séances d'apprentissage, formuler les observations et corrections pour permettre à l'élève la prise de conscience nécessaire à sa progression.
- Nourrir les apprentissages des élèves en inscrivant dans leur programme des spectacles, des sorties, des répétitions publiques, des rencontres, des stages, etc.

4. Développer les compétences transversales : Les soft skills

- Développer les connaissances de savoirs comportementaux spécifiques en situation d'acteur social.
- Trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à leur environnement.

5. Être en capacité de développer les comportements sensibles en :

- Protection de l'environnement - Hygiène - Empathie - Intelligence émotionnelle - Contrôle émotionnel et comportemental - Responsabilisation - Gestion du stress - Ecoute active

6. Technique de recherche d'emploi :

- Être capable de cibler ses besoins - Savoir cibler ses attentes - Être en mesure d'analyser les annonces - Acquérir des méthodes pour s'informer correctement sur l'entreprise avant de postuler - Savoir soigner son CV et sa lettre de motivation.

TARIFS

Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation - Prise en charge par l'entreprise et son OPCO

CONTACTS

Pédagogie : karine.gout@jamescarles.com
Scolarité : shaina.berdier@jamescarles.com

Renseignements & Inscriptions : scolarite@jamescarles.com
Téléphone : 0033 (0)5 62 30 69 10

Adresse : 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, France - Site Internet : <https://jamescarles.com/>

Formation Continue

Validation des Acquis et Apprentissage

Diplôme délivré

Niveau qualification : Niveau 5
Code RNCP : 13866

Responsables pédagogiques

Directeur artistique & pédagogique :
M James Carlès
Responsable pédagogique :
Mme Karine Gout
Conseillère pédagogique :
Mme Brigitte Hyon

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés :
Mme Brigitte Hyon
M Christian Salut
Mme Aurore Delahaye
Mme Michèle Dhallu
Mme Myriam Naisy
Mme Tiphaine Jahier
Mme Lydia Garcia
M Hervé Rumeau
Mme Nicole Vivier
Mme Salima Nuide

Intervenants professionnels :
Mme Anne Debreilly
M Jean-Marc Padovani
Mme Nathalie Deguigne
M Lorenzo Inutine
M Olivier Lefrançois
M David Dutech

Enseignant chercheur, directeur des études :
M James Carlès

Equipe administrative

Président Directeur Général
M James Carlès
Responsable de formation
Mme GOUT Karine
Chargée de scolarité
Mme BERDIER Shaina



DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE

année 2, option Jazz

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

OBJECTIFS

Le professeur de danse titulaire du diplôme d'État est chargé de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz). À ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves.

Suivant les cas, il assure des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, notamment dans le cadre des cursus conduisant au certificat d'études chorégraphiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé relevant des collectivités territoriales.

Il accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Il participe à la réalisation des actions portées par la structure qui l'emploie et à son inscription dans la vie culturelle locale.

Il peut être amené à intervenir dans des cursus de préparation pré-préprofessionnelle ou de formation professionnelle.

Il peut, parallèlement à son activité d'enseignant, exercer des activités dans d'autres contextes professionnels, notamment en tant qu'artiste-interprète, ou intervenir dans le domaine de l'action culturelle.

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume de **1040 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur 24 mois d'septembre N à septembre N+1. Afin de concilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundi et mardi toute la journée, mercredi et vendredi matin dans les locaux de Centre Chorégraphique James Carlès ou dans les établissements scolaires partenaires.

PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité : 16 apprenants maximum en 2ème année, option Jazz

CONDITIONS PREALABLE A LA CANDIDATURE

Droit d'entrée en 2ème année :

Candidature ayant validé les trois UE théoriques (UE Anatomie-Physiologie, UE Histoire de la danse et UE Musique) ou obtenu l'équivalence auprès de la DRAC.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est validée par le Président du Centre Chorégraphique James Carlès sur proposition de la commission d'admission, coordonnée par le Responsable pédagogique.

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont fondées sur les techniques de la neuro pédagogie, qui alternent la pédagogie active et la pédagogie inversée. Les outils numériques aident à mettre en avant la formation digitale nouvelle génération avec l'outil Bizness, financé par la région Occitanie. Il permet de développer les programmes dans des rythmes asynchrones. Cet outil permet également le Blended learning, c'est à dire une alternance entre l'enseignement en présentiel et le distanciel, qui permet de mieux prendre en compte le rythme d'apprentissage des apprenants. Ces derniers, selon leur degré ou vitesse d'assimilation prendront le temps qui leur faut via l'application, pour assimiler les contenus. La formation est rythmée et structurée sur quatre cycles de 6 à 8 semaines de cours, d'ateliers de recherche-crédation, d'une semaine de pratiques scéniques (restitutions-spectacles), d'une semaine de stages internationaux et master class, puis 10 à 15 jours de repos. Cette organisation tient compte des recommandations de la chronobiologie et s'avère très efficace pour la bonne progression des apprenants.

PROGRAMME DE FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Diplôme d'Etat de Professeur de Danse, option Jazz

1040

MODULES OBLIGATOIRES

230

Cours théoriques

Pédagogie enfant, pédagogie générale, fondamentale, progressive	120
AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement dansé)	90
Suivi d'un mémoire de recherche	20

MODULES COMPLEMENTAIRES

810

Cours techniques

RESET- Dance & choreography	99	Danses sociales et urbaines	
RESET- Soma & Fit ©	66	Immersion avec intervenant invité	20
Technique danse contemporaine, moderne et jazz	66	Environnement culturel juridique des métiers de la danse	
Technique danse classique	60	Rencontre avec les métiers administratifs	20

Ateliers chorégraphiques

Atelier ICE (Improvisation Composition Ecriture)	60	Tutorat	
Pratique et théorie musicale pour la danse : voix et gestes	35	Immersion dans les conditions réelles de transmission avec un enseignant diplômé	55

Répertoire et créations

Compagnies chorégraphiques professionnelles	80	Environnement du spectacle vivant	
		Découverte du métier du régisseur lumière	10
		Découverte du métier du régisseur son	10

Mise en situation scénique

Présentations publique des œuvres chorégraphiques en studio & au théâtre	90	Environnement des établissements d'enseignement artistique	40
--	----	---	----

Pédagogie élève/sujet

Retours/échanges artistiques et pédagogique		Soft skills	20
Soutenance du mémoire de recherche	2		

Stages et masterclass

Stage internationaux : stage d'automne	
stage d'hiver, stage d'avril	67
Masterclass Jazz et Contemporain	10

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Le diplôme d'Etat de professeur de danse permet à son titulaire d'enseigner dans des écoles de danse privées ou au sein des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ; dans d'autres structures proposant des enseignements en danse, notamment dans les associations, les établissements socio-culturels et les clubs sportifs.
- Il peut également être amené à enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de la culture ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Type d'emploi accessibles :

Dans le secteur privé, le professeur de danse diplômé d'Etat exerce :

- en tant que salarié de la structure où il enseigne selon la qualification d'emploi définie par la convention collective applicable,
- sous statut libéral ou d'auto-entrepreneur.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le professeur de danse diplômé d'Etat :

- peut accéder au cadre d'emplois de catégorie B des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale) ; à ce titre, le diplôme d'Etat de professeur de danse est le diplôme requis pour se présenter au concours externe d'accès au grade ;
- dans le cadre d'une évolution de carrière dans la filière artistique de la fonction publique territoriale, il peut accéder par la voie du concours interne au cadre d'emplois de catégorie A des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PTEA) ;
- à défaut, il exerce en tant que contractuel ou vacataire de la collectivité ou de l'établissement public employeur.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

COMPETENCES VISEES

1. Disposer des savoirs associés nécessaires à la transmission de son genre chorégraphique :

- Mettre en jeu des éléments fondamentaux et spécifiques de la danse, connaître la culture chorégraphique active, patrimoniale et actuelle.
- Mettre en jeu les connaissances anatomiques et physiologiques du mouvement.
- Mettre en jeu des connaissances musicales et des savoirs en matière de rythme corporel : avoir une approche sensible et chorégraphique des répertoires musicaux et chorégraphiques à travers des époques et des styles, développer la relation entre le geste et la musique, diversifier ses références et sources musicales.

2. Elaborer un projet pédagogique :

- Analyser les comportements et les besoins en fonction des personnes et de leur niveau.
- Utiliser et adapter les outils et processus pédagogiques en fonction des âges et des capacités des élèves.
- Définir des objectifs d'acquisition et des rythmes de progression adaptés aux spécificités de son genre chorégraphique.
- Anticiper la dimension des risques corporels.

3. Mettre en oeuvre son projet pédagogique :

- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif : développer une dynamique de groupe qui intègre et reconnaît chaque individu au sein du collectif, permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages.
- Structurer les séances d'apprentissage, formuler les observations et corrections pour permettre à l'élève la prise de conscience nécessaire à sa progression.
- Nourrir les apprentissages des élèves en inscrivant dans leur programme des spectacles, des sorties, des répétitions publiques, des rencontres, des stages, etc.

4. Développer les compétences transversales : Les soft skills

- Développer les connaissances de savoirs comportementaux spécifiques en situation d'acteur social.
- Trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à leur environnement.

5. Être en capacité de développer les comportements sensibles en :

- Protection de l'environnement - Hygiène - Empathie - Intelligence émotionnelle - Contrôle émotionnel et comportemental - Responsabilisation - Gestion du stress - Ecoute active

6. Technique de recherche d'emploi :

- Être capable de cibler ses besoins - Savoir cibler ses attentes - Être en mesure d'analyser les annonces - Acquérir des méthodes pour s'informer correctement sur l'entreprise avant de postuler - Savoir soigner son CV et sa lettre de motivation.

TARIFS

Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation - Prise en charge par l'entreprise et son OPCO

CONTACTS

Pédagogie : karine.gout@jamescarles.com
Scolarité : shaina.berdier@jamescarles.com

Renseignements & Inscriptions : scolarite@jamescarles.com
Téléphone : 0033 (0)5 62 30 69 10

Adresse : 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, France

Site Internet : <https://jamescarles.com/>



CENTRE CHORÉGRAPHIQUE
JAMES CARLÈS
Toulouse - Occitanie - France



Centre européen de création, professionnalisation et diffusion en danse & chorégraphie

Formation Continue

Validation des Acquis et Apprentissage

Diplôme délivré

Niveau qualification : Niveau 5
Code RNCP : 13866

Responsables pédagogiques

Directeur artistique & pédagogique :
M James Carlès
Responsable pédagogique :
Mme Karine Gout
Conseillère pédagogique :
Mme Brigitte Hyon

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés :
Mme Brigitte Hyon
M Christian Salut
Mme Aurore Delahaye
Mme Michèle Dhallu
Mme Myriam Naisy
Mme Tiphaine Jahier
Mme Lydia Garcia
M Hervé Rumeau
Mme Nicole Vivier
Mme Salima Nouide

Intervenants professionnels :
Mme Anne Debreilly
M Jean-Marc Padovani
Mme Nathalie Deguigne
M Lorenzo Inutine
M Olivier Lefrançois
M David Dutech

Enseignant chercheur, directeur des études :
M James Carlès

Equipe administrative

Président Directeur Général
M James Carlès
Responsable de formation
Mme GOUT Karine
Chargée de scolarité
Mme BERDIER Shaina

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE

année 2, option danse contemporaine
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

OBJECTIFS

Le professeur de danse titulaire du diplôme d'État est chargé de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation (danse classique, danse contemporaine et danse jazz). À ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves.

Suivant les cas, il assure des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, notamment dans le cadre des cursus conduisant au certificat d'études chorégraphiques des établissements d'enseignement artistique spécialisé relevant des collectivités territoriales.

Il accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Il participe à la réalisation des actions portées par la structure qui l'emploie et à son inscription dans la vie culturelle locale.

Il peut être amené à intervenir dans des cursus de préparation pré-préprofessionnelle ou de formation professionnelle.

Il peut, parallèlement à son activité d'enseignant, exercer des activités dans d'autres contextes professionnels, notamment en tant qu'artiste-interprète, ou intervenir dans le domaine de l'action culturelle.

ORGANISATION

La durée de la formation représente un volume de **1040 heures** (soutenance et accompagnement compris) réparti sur 24 mois d'septembre N à septembre N+1. Afin de concilier au mieux l'activité professionnelle des stagiaires alternants, les enseignements sont organisés les lundi et mardi toute la journée, mercredi et vendredi matin dans les locaux de Centre Chorégraphique James Carles ou dans les établissements scolaires partenaires.

PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité : 16 apprenants maximum en 2ème année, option danse contemporaine.

CONDITIONS PREALABLE A LA CANDIDATURE

Droit d'entrée en 2ème année :

Candidature ayant validé les trois UE théoriques (UE Anatomie-Physiologie, UE Histoire de la danse et UE Musique) ou obtenu l'équivalence auprès de la DRAC.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif et est prononcée au vu de l'ensemble du dossier du candidat. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains prérequis. L'admission est validée par le Président du Centre Chorégraphique James Carles sur proposition de la commission d'admission, coordonnée par le Responsable pédagogique.

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques sont fondées sur les techniques de la neuro pédagogie, qui alternent la pédagogie active et la pédagogie inversée. Les outils numériques aident à mettre en avant la formation digitale nouvelle génération avec l'outil Bizness, financé par la région Occitanie. Il permet de développer les programmes dans des rythmes asynchrones. Cet outil permet également le Blended learning, c'est à dire une alternance entre l'enseignement en présentiel et le distanciel, qui permet de mieux prendre en compte le rythme d'apprentissage des apprenants. Ces derniers, selon leur degré ou vitesse d'assimilation prendront le temps qui leur faut via l'application, pour assimiler les contenus. La formation est rythmée et structurée sur quatre cycles de 6 à 8 semaines de cours, d'ateliers de recherche-crédation, d'une semaine de pratiques scéniques (restitutions-spectacles), d'une semaine de stages internationaux et master class, puis 10 à 15 jours de repos. Cette organisation tient compte des recommandations de la chronobiologie et s'avère très efficace pour la bonne progression des apprenants.

PROGRAMME DE FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Diplôme d'Etat de Professeur de Danse, option danse contemporaine

1040

MODULES OBLIGATOIRES

230

Cours théoriques

Pédagogie enfant, pédagogie générale, fondamentale, progressive	120
AFCMD (Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement dansé)	90
Suivi d'un mémoire de recherche	20

MODULES COMPLEMENTAIRES

810

Cours techniques

RESET- Dance & choreography	99	Danses sociales et urbaines	
RESET- Soma & Fit ©	66	Immersion avec intervenant invité	20
Technique danse contemporaine, moderne et jazz	66	Environnement culturel juridique des métiers de la danse	
Technique danse classique	60	Rencontre avec les métiers administratifs	20

Ateliers chorégraphiques

Atelier ICE (Improvisation Composition Ecriture)	60	Tutorat	
Pratique et théorie musicale pour la danse : voix et gestes	35	Immersion dans les conditions réelles de transmission avec un enseignant diplômé	55

Répertoire et créations

Compagnies chorégraphiques professionnelles	80	Environnement du spectacle vivant	
		Découverte du métier du régisseur lumière	10
		Découverte du métier du régisseur son	10

Mise en situation scénique

Présentations publique des œuvres chorégraphiques en studio & au théâtre	90	Environnement des établissements d'enseignement artistique	40
--	----	---	----

Pédagogie élève/sujet

Retours/échanges artistiques et pédagogique		Soft skills	20
Soutenance du mémoire de recherche	2		

Stages et masterclass

Stage internationaux : stage d'automne	
stage d'hiver, stage d'avril	67
Masterclass Jazz et Contemporain	10

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Le diplôme d'Etat de professeur de danse permet à son titulaire d'enseigner dans des écoles de danse privées ou au sein des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ; dans d'autres structures proposant des enseignements en danse, notamment dans les associations, les établissements socio-culturels et les clubs sportifs.
- Il peut également être amené à enseigner dans des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère chargé de la culture ou du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Type d'emploi accessibles :

Dans le secteur privé, le professeur de danse diplômé d'Etat exerce :

- en tant que salarié de la structure où il enseigne selon la qualification d'emploi définie par la convention collective applicable,
- sous statut libéral ou d'auto-entrepreneur.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le professeur de danse diplômé d'Etat :

- peut accéder au cadre d'emplois de catégorie B des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale) ; à ce titre, le diplôme d'Etat de professeur de danse est le diplôme requis pour se présenter au concours externe d'accès au grade ;
- dans le cadre d'une évolution de carrière dans la filière artistique de la fonction publique territoriale, il peut accéder par la voie du concours interne au cadre d'emplois de catégorie A des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PTEA) ;
- à défaut, il exerce en tant que contractuel ou vacataire de la collectivité ou de l'établissement public employeur.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

En tant que salarié, il peut avoir plusieurs employeurs dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois et de rémunérations.

COMPETENCES VISEES

1. Disposer des savoirs associés nécessaires à la transmission de son genre chorégraphique :

- Mettre en jeu des éléments fondamentaux et spécifiques de la danse, connaître la culture chorégraphique active, patrimoniale et actuelle.
- Mettre en jeu les connaissances anatomiques et physiologiques du mouvement.
- Mettre en jeu des connaissances musicales et des savoirs en matière de rythme corporel : avoir une approche sensible et chorégraphique des répertoires musicaux et chorégraphiques à travers des époques et des styles, développer la relation entre le geste et la musique, diversifier ses références et sources musicales.

2. Elaborer un projet pédagogique :

- Analyser les comportements et les besoins en fonction des personnes et de leur niveau.
- Utiliser et adapter les outils et processus pédagogiques en fonction des âges et des capacités des élèves.
- Définir des objectifs d'acquisition et des rythmes de progression adaptés aux spécificités de son genre chorégraphique.
- Anticiper la dimension des risques corporels.

3. Mettre en oeuvre son projet pédagogique :

- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif : développer une dynamique de groupe qui intègre et reconnaît chaque individu au sein du collectif, permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages.
- Structurer les séances d'apprentissage, formuler les observations et corrections pour permettre à l'élève la prise de conscience nécessaire à sa progression.
- Nourrir les apprentissages des élèves en inscrivant dans leur programme des spectacles, des sorties, des répétitions publiques, des rencontres, des stages, etc.

4. Développer les compétences transversales : Les soft skills

- Développer les connaissances de savoirs comportementaux spécifiques en situation d'acteur social.
- Trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux apprenants d'acquérir au mieux la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à leur environnement.

5. Être en capacité de développer les comportements sensibles en :

- Protection de l'environnement - Hygiène - Empathie - Intelligence émotionnelle - Contrôle émotionnel et comportemental - Responsabilisation - Gestion du stress - Ecoute active

6. Technique de recherche d'emploi :

- Être capable de cibler ses besoins - Savoir cibler ses attentes - Être en mesure d'analyser les annonces - Acquérir des méthodes pour s'informer correctement sur l'entreprise avant de postuler - Savoir soigner son CV et sa lettre de motivation.

TARIFS

Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation - Prise en charge par l'entreprise et son OPCO

CONTACTS

Pédagogie : karine.gout@jamescarles.com
Scolarité : shaina.berdier@jamescarles.com

Renseignements & Inscriptions : scolarite@jamescarles.com
Téléphone : 0033 (0)5 62 30 69 10

Adresse : 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, France

Site Internet : <https://jamescarles.com/>